

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 mai 2023

Numéro Délibération	40/2023
date de mise en ligne	26/05/2023

Convocation transmise le 16 mai 2023

objet de la délibération Services municipaux – Régie de recettes du service des Sports – Fixation des tarifs

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérandère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA - Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pascale LOCK - Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : M. Jean IBANEZ – Pouvoir à M. Jean-Paul FINART / M. Jean-Claude SALAS – Pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à M. Max RASCALOU / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Pierre BARRE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

Excusés : M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES

Absents : M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Madame Christine OLIVA rapporte l'affaire ;

Il est proposé de compléter les tarifs relatifs à la régie de recettes du service des Sports afin de prendre en compte l'organisation d'une bourse d'échanges thématique « Sports et loisirs » dans le cadre de la journée « sans voiture » du 3 juin prochain ; les autres tarifs demeurant inchangés, comme suit :

Activités « Place aux Sports » (ALSH « Jeunesse & Sport 6-17 ans »)

Tarifs modulés selon	Quotient Familial (QF)
Tarif A	$QF \geq 1.100€$
Tarif B	$625€ \leq QF < 1.100 €$
Tarif C	$0 \leq QF < 625 €$

Nota : La non présentation de justificatifs ou l'absence de calcul de quotient familial entraîne l'application du tarif A, non modulé

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

Prestations	Tarifs			
	Extérieurs *	A	B	C
Vente Carte "Jeunes" (Accès aux services Jeunesse et Sports de septembre à août) :				
<i>Activités extrascolaires Jeunesse (Me/Sa) et Vacances d'été incluses</i>	60 €	30 €	20 €	15 €
<i>Forfait petites vacances scolaires (/sem.)</i>	10 €	-	-	-
<i>Repas enfant (tarif unique)</i>	5 €	5 €	5 €	5 €
Sorties selon coût (c) de l'activité :				
<i>c ≤ 5€</i>	5 €	4 €	3 €	2 €
<i>5€ < c ≤ 10€</i>	10 €	5 €	4 €	3 €
<i>10€ < c ≤ 15€</i>	15 €	10 €	7 €	5 €
<i>15€ < c ≤ 20€</i>	20 €	15 €	10 €	7 €
<i>20€ < c ≤ 25€</i>	25 €	20 €	15 €	10 €
<i>25€ < c ≤ 35€</i>	35 €	25 €	20 €	15 €
<i>35€ < c ≤ 50€</i>	50 €	35 €	25 €	20 €
Séjours 2 jours ou plus selon coût (c) de la sortie :				
<i>75€ ≤ c ≤ 150€</i>	100 €	75 €	60 €	45 €
<i>150€ < c ≤ 225€</i>	175 €	110 €	90 €	65 €
<i>225€ < c ≤ 300€</i>	250 €	150 €	120 €	90 €

* Non domiciliés mais avec filiation sur Vendargues

Autres tarifs Service des Sports :

Bike'n'Run	Tarif
<i>Coût d'inscription par participant</i>	4 €

Bourse d'échanges « Sports et loisirs »	Tarif
<i>Coût d'un emplacement</i>	5 €

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

Sorties « Aventures » Ados/Jeunes Adultes selon coût (c) de la sortie :	Tarif normal	Tarif "Carte Jeunes"
$25€ < c \leq 35€$	25 €	20 €
$35€ < c \leq 50€$	35 €	28 €
$50€ < c \leq 75€$	50 €	40 €
$75€ < c \leq 150€$	75 €	60 €
$150€ < c \leq 225€$	110 €	88 €
$225€ < c \leq 300€$	150 €	120 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 25

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne